

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024
Critérium Départemental Dériveurs**

Dimanche 20 mars 2022

Lieu : Baie de Douarnenez

Autorité organisatrice : Société des Régates de Douarnenez

Grade 5 B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet. Les modifications seront également mises en ligne à l'adresse suivante : <https://www.srdouarnenez.com/post/tableau-officiel-criterium-voile-legere>

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le bateau comité après l'envoi du pavillon L.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les IC et les Avis aux concurrents seront disponibles :

- o en version électronique à l'adresse : <https://www.srdouarnenez.com/post/tableau-officiel-criteriumvoile-legere>
- o sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à la Maison du Nautisme au Port de plaisance de Tréboul

3.2 Le PC course est situé à la Maison du Nautisme au Port de plaisance de Tréboul.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la cale de mise à l'eau

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la cale de mise à l'eau » ; Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classes
20/03/2022	Optimist (OPTI), ILCA6/Laser Radial (LAR), ILCA7/Laser Standard (LAS), ILCA4/Laser 4.7 (LAS4), Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11 heures.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Optimist : pavillon classe OPTI
- ILCA/Laser :
 - o ILCA 6 / Laser Radial (LAR) : Pavillon jaune Logo Laser rouge
 - o ILCA 7 / Laser Standard (LAS) : Pavillon blanc Logo Laser rouge
 - o ILCA 4 / Laser 4.7 (LAS4) : Pavillon vert Logo Laser rouge
- Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND) : Pavillon Blanc

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- **Flamme numérique 1** pour ILCA 6/7/4, Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)
- **Flamme numérique 2** pour Optimist

10. MARQUES

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bateau Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune et orange	Bouée cylindrique blanche	Bateau Frite rouge

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les séries, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
OPTIMIST	30 MINUTES	40 MINUTES
ILCA / LASER	40 MINUTES	60 MINUTES
DERIVEUR INTER SERIE	40 MINUTES	60 MINUTES

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé maison du nautisme Port de Tréboul.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé maison du nautisme Port de Tréboul. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 1 course doivent être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Le dimanche 20 mars, la confirmation d'inscription fera lieu d'émargement départ.
- 19.2 Un émargement retour sera mis en place à la cale de mise à l'eau.
- 19.2 Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon de la Société des Régates de Douarnenez.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon de la Société des Régates de Douarnenez.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels

25. PRIX

Des prix seront distribués en conformité avec le règlement sportif du CDV 29

Série Optimist Benjamin (OPB) – 2011 et après :

- 1er, 2ème et 3ème ;
- 1ère Féminine ;

Série Optimist Minime (OPM) – 2010, 2009, 2008, 2007 :

- 1er, 2ème et 3ème ;
- 1ère Féminine.

Série Dériveur (IND) :

- 1er, 2ème et 3ème ;
- 1ère Féminine.

Série ILCA 4 (L47) :

- 1er, 2ème et 3^{ème} ;
- 1ère Féminine ;
- 1er Minime (si > 5).

Série ILCA 6 (LAR) :

- 1er, 2ème et 3^{ème} ;
- 1ère Féminine.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Patrick QUIDEAU

Comité Adjoint : Philippe CHARLIER

Président du jury : Brice DANIEL

Commissaire aux Résultats : Naig Le Corre

ANNEXE ZONES DE COURSE

**Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles**



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

Parcours en trapèze

FLAMME NUMERIQUE 1

ILCA et DERIVEUR / INTERSERIE

Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée

FLAMME NUMERIQUE 2

OPTIMIST

Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

